

Le budget 2016 dans le brouillard fiscal

WALLONIE Christophe Lacroix (PS) dénonce de nouvelles erreurs de calcul du fédéral

Le gouvernement wallon mènera dès vendredi un conclave budgétaire très épineux. Comme l'a répété le ministre du Budget Christophe Lacroix (PS), ce jeudi au parlement, « avec des informations en provenance du fédéral qui restent très partielles, il est difficile de préparer le budget 2016 et de tracer une trajectoire pluriannuelle ». Le socialiste parle de brouillard.

Le ministre wallon attend toujours une estimation précise de l'impact du « tax shift » fédéral sur les finances des entités fédérées. Lundi, son cabinet avait reçu du fédéral une volée de chiffres réclamée de longue date. Ces données concernent les recettes fiscales à verser aux Régions. Les experts wallons ont identifié rapidement plusieurs erreurs dans ces prévisions avancées par le gouvernement de Charles Michel.

Une première approximation concerne la non-intégration dans l'estimation des centimes

additionnels de l'abattement des frais forfaitaires. Or cette mesure fédérale coûterait 43 millions à la Wallonie. La seconde erreur porte sur l'oubli de l'impact de mesures fiscales wallonnes en matière de titres-services et de sécurisation des habitations. La correction représenterait cette fois un gain de 58 millions d'euros. Le calcul est vite fait : la Wallonie sortirait gagnante d'un nouveau calcul à concurrence de 15 millions.

« Le fédéral reconnaît les erreurs pointées par notre représentant, et je l'en remercie. Nous attendons maintenant les réponses chiffrées », a indiqué le ministre PS, en réponse à des questions de Joëlle Kapompole (PS) et Georges-Louis Bouchez (MR). Le représentant de l'opposition libérale relativise le litige : selon lui, les instances de concertation entre fédéral et entités fédérées sont conçues pour régler ces différends et mettre de l'huile dans les rouages.

Mais pour être complet et à propos du bonus logement cette

fois, le ministre Lacroix a encore expliqué que « les Régions continuent à s'interroger à propos de la prise en compte ou non de la disparition en 2015 de la majoration qui s'applique à tous les contrats hypothécaires conclus en 2005. » Le besoin de clarification sur ce genre de point technique reste donc entier.

Après l'interminable polémique du printemps entre Etat et Régions sur les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques, ce nouveau litige agace le gouvernement wallon : « C'est parce que le représentant du cabinet soulève des anomalies et des erreurs que le fédéral se penche sur la question et procède à des vérifications... Si ces chiffres avaient été transmis dans un délai raisonnable, ce n'était pas trop problématique, mais à l'avant-veille d'un conclave budgétaire, et après des semaines d'attente, on pouvait s'attendre à recevoir des chiffres qui avaient été vérifiés préalablement à leur envoi. » ■

É.D. (avec b)